

## MAJORITÉ MUNICIPALE

## Morsang ville à vivre

**Protéger les agents communaux et faire respecter la loi**

Voici un peu plus de 100 jours que nous sommes à la tête de l'administration communale. Depuis le 4 juillet nous travaillons quotidiennement pour Morsang avec le concours d'agents communaux respectueux et motivés. À travers cette tribune nous tenons sincèrement à les remercier de leur dévouement et de leur courage... Oui de leur courage car ce que nous avons dénoncé de la gouvernance de l'ancienne municipalité durant la campagne électorale n'était malheureusement que la pointe visible de l'iceberg...

Durant des décennies l'extrême gauche et ses alliés n'ont eu de cesse d'engager Morsang dans toutes les luttes possibles. À force d'agitation ils en ont oublié l'essentiel, la protection de l'administration communale sans laquelle le service public ne peut exister.

Organigramme sous forme de gruyère dans lequel manquent tous les cadres essentiels au bon fonctionnement d'une commune : DRH, Directeur Financier, Directeur des Services Techniques, Responsable des marchés publics... Absence de contrôle systématisé des prises de congés. Absence de plan de formation. Conclusions de plusieurs contrats pour justifier le remplacement d'un poste : un service compte 3 agents pour remplacer un même poste (dans quelles structures bien gérées voyons nous ça ?), renouvellement de contrat pendant le confinement sans concertation du personnel, déguisement d'emploi de cabinet au sein des services... Durant des années la précédente municipalité s'est évertuée à semer le chaos et à prendre des mesures inéquitables en opposant les agents, en opposant les services.

Lors du Conseil municipal du 22 septembre, les artisans de ce système se sont évertués à jouer des facilités dans une position confortable d'opposant, en nous

accusant de créer un climat de tension au sein de l'administration. Nous ne nous laisserons pas calomnier.

Depuis juillet nous nous travaillons à panser les plaies béantes laissées par l'extrême gauche, avec une méthode. Celle de la primauté du droit.

Ainsi nous avons rencontrés les agents dont les renouvellements n'étaient pas conformes au droit pour régulariser leur situation. Nous avons procédé au retrait des décisions illégales. Ces retraits ont conduit au départ d'un seul agent qui était la responsable de la maison de la citoyenneté. Nous l'assumons et nous sommes tout à fait disposés à répondre de nos actes devant la justice si cette personne qui a bénéficié de deux renouvellement de contrat, dont un à effet rétroactif, le même jour et pour deux missions différentes, entend poursuivre la décision de Madame le Maire.

Nous redonnons les moyens utiles à l'administration pour fonctionner, dès le mois de novembre l'administration sera dotée d'une nouvelle DRH et d'un Directeur des services techniques. Les Morsaintois.es nous ont exprimé leur volonté de changement, celui-ci ne pourra intervenir sans une administration en ordre de marche et le respect du cadre légal. La protection des agents et le respect de la loi sont donc nos priorités.

**Marianne DURANTON, Florence LEBOUÇ, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Axel DOUAILLY, Virginie BUISSON, Marc CONILLEAU, Dominique DESCHAMPS, Choukri DEHANE, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Nicole LEBEAU, Jacques PEREZ, Patrick LEFEBVRE, Pierre MOREAU, Isabelle MALLET, Boubou SOW, Nelly REGEAMORTEL, Isabelle DA SILVA, Thibault MANCHON, Karine NACHTERGAELE, Sylvie DE PAIXAO, Florent BEURDELEY, Vanessa MALONGA, Mathis CHEVALIER**

## OPPOSITION MUNICIPALE

## Morsang pour tous, tous pour Morsang !

**Trois mois qui en disent long...**

En moins de trois mois, Mme Duranton aura donné des repères de ce qu'elle entend faire de Morsang.

**Suppression de l'aide alimentaire** : alors que les associations de solidarité alertent sur l'explosion de la pauvreté avec la crise du Covid, Mme Duranton a mis fin, dès son élection, aux distributions de produits frais organisées par la ville. Comme disait Coluche ironiquement : « Salauds de pauvres ! » ?

**Licenciement abusif de la Directrice de la Maison de la Citoyenneté et de la Vie associative** : Mme Duranton, en violation de toutes les procédures légales, a licencié cette agente un matin pour la remplacer le jour même ! Son tort ? Travailler à ce que les Morsaintois-es soient les acteurs de leur quartier, de leur commune. Le Tribunal administratif est saisi et sanctionnera ces méthodes.

**Des fresques controversées à Robespierre** : embellir une école par des fresques, quelle belle idée... déjà réalisée ces dernières années à Langevin, Curie, Buisson, Pergaud... Sauf que c'était l'œuvre des enfants eux-mêmes, dans le cadre de projets collectifs. Tout comme la mosaïque du parc Picasso, la fresque rue du Dr Roux ou la statue Gaïa à la Gribelette. Avec les Morsaintois-es. Toute la différence est là.

**Un Conseil municipal à huis-clos** : pour une première, c'est une première ! Le 22 septembre, Mme Duranton, a d'abord refusé d'ouvrir les fenêtres de la salle pour que les habitants qui s'en étaient vu refuser l'entrée puissent au moins entendre les débats. Devant les protestations, elle a appelé la police – qui n'a bien sûr rien de mieux à faire ! -, puis décrété le huis-clos. Un conseil municipal sans

témoin ! Du jamais vu à Morsang ! Pour faire adopter en catimini quelques coups tordus. Jugez-en :

**Suppression du droit d'initiative citoyenne** : dans le nouveau règlement intérieur du conseil municipal, la majorité macroniste a supprimé le droit pour les Morsaintois-es de le saisir d'un sujet ou d'un projet. Le préfet de l'époque avait trouvé que c'était un « excès de démocratie » ! Plus aucun risque avec Mme Duranton.

**Des motions « strictement » locales** : comme toute collectivité, notre commune peut se prononcer et interpeller les autorités sur des sujets ne relevant pas de sa propre compétence. Eh bien, ce ne sera plus le cas à Morsang. Désormais, « les motions doivent être strictement liées à un sujet d'intérêt communal. Elles ne sauraient avoir une portée nationale ou une connotation strictement politique ». Qui en décidera ? Mme Duranton bien sûr. Car la santé, l'école, le logement, l'environnement ou le droit du travail, ça n'est pas « strictement » local, donc ça ne concerne pas les Morsaintois-es. On croit rêver !

**Un deuxième collaborateur de cabinet** : à Morsang, ville de 21 000 habitants, un directeur de cabinet et un secrétariat ont toujours suffi. Mais pour Mme Duranton, qui n'a de cesse de dénoncer la « dépense publique », l'urgence et la priorité étaient de s'offrir un deuxième collaborateur.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

**Marie-Claire ARASA, Arlette BOUCHON, Jean-Michel BRUN, Marlène LATOUR, Yannick LEMAIRE, Thierry LUCIANI, Emma MIRANDA, Maimouna N'DIAYE**